

Séance du mercredi 17 novembre 2023 (Convocation du 07/11/2023)

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre, à vingt et une heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Montels sous la présidence de Monsieur RAU Ludovic, Maire, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
<p>1. Aménagement du cœur du village . Demande aide financière Fonds de concours</p> <p>3. Informations et questions diverses</p>

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
RAU Ludovic	X		
ARTUSO Christel	X		
GLAUDIS Frédéric	X		
ALAJARIN Frédéric	X		
ROULAND Robert	X		
SOUPART Patrick	X		

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
SOUTIE Didier	X		
VIRILLI M. Christine	X		
VERGNES Ludovic	X		
WARD Eric	X		
FABRE Dominique	X		

Mr ROULAND Robert a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 11 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 20 septembre et 2023 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Aménagement du cœur du village-Demande Fonds de concours – Délibération n° 2023-17

- Vu le projet d'aménagement du cœur du village ;
- Vu les travaux qui s'imposent afin de réaliser cet aménagement pour que celui-ci soit plus fonctionnel ;
- Vu les arrêtés d'attribution actuellement en notre possession ;
- Vu les montants accordés par les divers organismes sollicités ;

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de revoir le plan de financement au vu des taux et montants accordés.

Pour cela, il précise aux conseillers que la commune a la possibilité de faire appel au fonds de concours nous étant attribué et émanant de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.


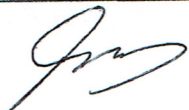
Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres présents le nouveau plan de financement suivant :
 Monsieur le Maire rappelle donc que le coût total HT de ce projet s'élève à hauteur de : 121 498.20 €

Plan de financement proposé :

. Participation Etat - DSIL :	30 %	36 449.00 €
. Participation Département-FDT:	25 %	30 374.55 €
. Participation Conseil Régional-FRI :	12.60 %	15 303.00 €
. Fonds de concours-CA.G.G. :	12.40 %	15 065.77 €
. Autofinancement commune :		24 305.88 €

- Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents, décident
- **d'approuver le plan de financement réactualisé tel que proposé ci-dessus et par Monsieur le Maire ;**
 - **de solliciter, auprès de notre Communauté d'Agglomération, une aide financière dans le cadre du fonds de concours afin de pouvoir effectuer les dits travaux et prenant en compte l'actualisation des coûts ;**
 - **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce projet.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire :	
Mr Ludovic RAU	
Le Secrétaire de Séance	
Mr Robert ROULAND	